

F OUCHERANS (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Foucherans-lez-Dole,

Village de l'arrondissement, canton et bureau de poste de Dole, perception de Champvans ; succursale ; à 4 km de Dole et 86 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 242^m.

Le territoire est limité au nord par Champvans et Dole ; au sud par Damparis et Choisey ; à l'est par Dole et Saint-Ylie ; à l'ouest par Champvans et Damparis. La Baraque et le Haut-Fourneau font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Dole, à Damparis, à Saint-Ylie, à Monnières ; de Champvans à Damparis, et des forges au chemin de Dole ; par les biefs de Belaine et de Taconne.

Le village est agréablement situé, au fond d'un vallon qu'arrose la Belaine. Les maisons, irrégulièrement groupées, sont construites en pierre et couvertes le tiers en tuiles et les autres en chaume. On y remarque les élégantes habitations entourées de jardins anglais de MM. Ribaudet, banquiers, de M^{me} Picard et Villard.

Population : en 1846, 684 habitants ; en 1851, 671, dont 348 hommes et 326 femmes ; population spécifique par km carré, 87 habitants ; 139 maisons, savoir : à la rue des Chênes 38, à la rue du Château 17, à la rue de l'Église 12, à la rue Gothminey 19, à la rue d'Amont 36, à la rue Jolie 14, à la rue de l'Usine 6 ; 168 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1639.

Vocabulaire : saint Martin.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Foucherans a reçu les cotes 5 E 152/96 à /101. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 404 à 406, 3 E 4155 à 4162, 3 E 3741, 3 E 8508, 3 E 9147 à 9149 et 3 E 13439. Tables décennales : 3 E 1202 à 1210.

Microfilmé sous les cotes : 5 Mi 502 à 505, 5 Mi 1232, 2 Mi 1040, 2 Mi 2083 et 2084, 5 Mi 9 et 10 et 5 Mi 1183.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1812 ; surface territoriale 770^h 13^a divisés en 3033 parcelles que possèdent 360 propriétaires, dont 217 forains ; surface imposable 747^h, savoir : 326^h en terres labourables, 200 en bois, 146 en vignes, 41 en prés, 14 en pâtures, 11 en terres vagues, 3^h 57^a en sol et aisances des bâtiments, 35^a en vergers et 20^a en carrières, d'un revenu cadastral de 26.424 fr. ; contributions directes en principal, 4233 fr.



Le sol, peu fertile et très accidenté, produit du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins rouges et blancs de médiocre qualité, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales et du vin suffit à la consommation des habitants. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des volailles ; on y engraisse des bœufs et des porcs. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole ; ils y portent vendre chaque jour du laitage.

On trouve sur le territoire du minerai de fer, qu'on a cessé d'exploiter, des sablières, des gravières, d'abondantes carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, dans lesquelles 12 ouvriers sont continuellement occupés, et de la marne qu'on n'utilise pas.

Les patentables sont : 1 tonnelier, 1 aubergiste, 2 bouchers, 2 maréchaux-ferrants taillandiers et 1 entrepreneur de travaux publics.

Haut-Fourneau : Cette usine, propriété de M. de Tinseau, de Saint-Ylie, fut établie en vertu d'arrêt du conseil d'Etat, du 18 janvier 1743, et de lettres-patentes du 18 août de la même année ; abandonnée en 1810, elle fut rétablie en 1824 ; mais frappée d'interdiction, elle ne put être mise en mouvement qu'à la suite d'une ordonnance royale du 28 août 1827. M. Guyon jeune entra en possession de ce haut-fourneau en 1839, et y ajouta une sablerie pour le moulage en première fusion. En 1853, il y créa une fonderie de deuxième fusion. Cette usine est pourvue d'une bonne machine soufflante et d'une machine à vapeur. On y fabrique une grande quantité de produits, principalement employés pour les fourneaux de cuisine de toute espèce, que la maison Guyon frères à Dole livre abondamment au commerce, et le surplus, pour les pièces mécaniques qu'on y coule sur modèle. Le moulage y est parfaitement exécuté, et la fonte d'une qualité supérieure. Cet établissement occupe chaque jour 50 hommes et 6 femmes, et ne cesse de croître en importance.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour et un cimetière nouveau au nord du village ; un presbytère convenable, près de l'église ; une maison commune, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 65 élèves ; le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée par 55 élèves ; la salle d'asile, fréquentée en été par 55 enfants des deux sexes ; le logement de la directrice et le dépôt de la pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 31 pompiers ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, entre le jardin du presbytère et l'église ; le bassin de cette fontaine est recouvert par une niche monumentale en pierre de taille, portant la date de 1828 ; cette niche est précédée d'un portique de l'ordonnance grecque, dite de *Pestum* ; enfin, 106^h 26^a de pâtures, friches, bois-taillis, prés, terres, d'un revenu cadastral de 1.727 fr.

Bois communaux : 95^h 25^a ; coupe annuelle, 2^h 90^a.

Budget : recettes ordinaires 4.879 fr. ; dépenses ordinaires 4.879 fr. Le bureau de bienfaisance est sans revenu.

NOTICE HISTORIQUE

Autrefois la ville de Dole était entourée d'une immense forêt qui la couvrait d'un rempart presque impénétrable. Les larges vallées du Doubs et de la Loue étaient ombragées jusqu'à la Saône par des bois inaccessibles. Foucherans se forma au fond d'un vallon traversé par un petit cours d'eau, au bord d'une forêt qui ne se terminait qu'à Auxonne. Le druidisme, proscrit par la politique romaine, se dispersa avec ses prêtres et ses prêtresses dans les profondes retraites de ces forêts. La superstition populaire a gardé le souvenir à Foucherans, de ce séjour des druides et des druidesses, sous les vieux chênes. De là, ces sorciers, qui tenaient leur sabbat autour du creux de la Belaine, ces poulpiquets et ces fées qui peuplent encore les forêts d'alentour. La source de la Belaine était, ainsi que son nom l'indique, une fontaine consacrée à *Belenus*, l'Apollon gaulois. M. D. Monnier signale les dénominations locales d'*Essart-Belin*,

de *Mansenes*, de *combe*, *bois* et *chemin des Arches*, comme autant de preuves de l'existence d'un collège druidique à Foucherans, ou dans le voisinage. Un ennemi bien plus redoutable que les empereurs, vint attaquer le druidisme dans ses derniers retranchements. Vers la fin du II^e siècle, le christianisme fut apporté dans la Séquanie par saint Féréol et saint Ferjeux. Ses progrès, longtemps arrêtés ou combattus par le polythéisme romain, finirent par triompher. Les prêtres de l'ancienne religion de la Gaule cédèrent alors, moins par conviction, que pour conserver leurs biens ; les collèges druidiques se changèrent en couvents. Les *monastères* de Montroland, de Jouhe, de Damparis, prirent la place des pierres et des arbres autour desquels le peuple se rassemblait avec vénération. Un oratoire, dédié à saint Martin, ne tarda pas à s'élever au sommet de la colline qui domine Foucherans, sur les ruines d'un temple païen.



Seigneurie : Jusqu'à la fin du XII^e siècle, les ducs de Bourgogne, respectant la limite de la Saône, n'avaient pas songé à étendre leur domination au-delà de ses bords ; mais dès qu'ils eurent mis le pied sur cette rive, ils ne cessèrent de s'y agrandir. Auxonne, tenu par Étienne II, comte en Bourgogne, était du fief de Saint-Vivant de Vergy ; en l'année 1197, ce seigneur reprit du duc Eudes III, du consentement de ce monastère, cette ville et son château, en *fief jurable et rendable*, à lui et à ses successeurs, sous la condition que ce prince l'aiderait contre Otton, palatin de Bourgogne, chaque fois qu'ils auraient guerre entre eux. Depuis ce traité, il est curieux de suivre l'ardeur que mettaient les ducs de Bourgogne à étendre leur domination dans le comté. En 1221, le duc Hugues IV donna à Simon, sire de Chaussin, le château de Franxeaut, à condition que ce seigneur lui ferait hommage-lige de sa terre. En 1224, il acheta de Marguerite de Vienne et de Jocerand de Brancion, son mari, le Bourg-Dessus de Salins, avec la grande saline, les châteaux d'alentour et leurs dépendances, les seigneuries d'Ornans et de Vuillafans et un grand nombre d'autres fiefs. Peu de temps après, il acquit Foucherans de Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny.

Le 1^{er} août 1268, il traita avec Béatrix d'Orlamunde et ses deux filles, de toutes leurs prétentions sur le comté, moyennant 20.000 marcs d'argent, et le 20 avril 1270, il obtint que Dole et sa châtellenie, Rochefort et ses dépendances, seraient de son fief. Devenu propriétaire du comté d'Auxonne par l'échange qu'il fit avec Jean de Chalon l'Antique, il annexa Foucherans à la châtellenie de la Perrière. Il acheta, en 1271, de Guillemette, fille d'Étienne de Foucherans, chevalier, tous les droits qu'elle avait sur ce village, en fonds et en dîmes, moyennant 400 livres.

Malgré son enclave dans le comté de Bourgogne, Foucherans fut toujours considéré comme faisant partie du duché. On voit encore à la limite des territoires de Dole et de ce village, dans une vigne, la borne armoriée séparative des deux provinces.

Foucherans formait un fief particulier en haute, moyenne et basse justice. Les sentences du bailli se portaient par appel au bailliage de la Perrière, et ensuite au parlement de Dijon. Un arrêt de 1733 décida que les officiers d'Auxonne connaîtraient seulement des appellations des cas concernant le scel royal.

Affranchissement : Le 30 juin 1350, Jean Griffon de Laubespain, chevalier, sire de Foucherans, Guyot Griffonet, son fils, et Marguerite de Sainte-Anne, épouse de ce dernier, affranchirent leurs sujets de la mainmorte réelle et personnelle, moyennant le cens annuel de 20 livres estevenantes, payable à la Saint-Michel. Cette charte fut confirmée en 1517. Pour éviter toute contestation sur l'exécution de ce titre, les habitants consentirent, en 1567, à céder à leur seigneur, le terrain communal d'Essart-Belin. Ils avaient le droit de mener paître leur bétail dans les bois de Champvans. Ce privilège leur fut reconnu par une sentence du 18 novembre 1417.

Seigneurs : La prévôté héréditaire de Foucherans était inféodée à une famille noble qui prit le nom de ce village. Henri de Foucherans fut témoin, au XII^e siècle, d'un acte par lequel Odon de Champagne confirma aux moines de Saint-Bénigne de Dijon, la possession de leurs biens.

Celle maison s'éteignit au XVI^e siècle, dans la personne de Laurent de Foucherans, qui vendit en 1586, la terre de Poids-de-Fiole. Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, inféoda Foucherans à Guillaume de Pontaillier, l'un des officiers attachés à sa cour, et dont les descendants, Guy et Hugues,



furent maréchaux de Bourgogne. Par son testament de l'an 1336, ce seigneur légua son faucon à Othenin de Gissey, son neveu. A Guillaume de Pontaillier succéda Jean Griffon de Laubespain, chevalier, puis Guyot Griffonet, fils de ce dernier. Ce fief passa par acquisition, au XV^e siècle, dans la famille Vurry, de Dole. Gérard Vurry, licencié ès-lois, conseiller, maître des requêtes du duc de Bourgogne, était seigneur de Foucherans en 1418. Il travailla avec Gérard de Plaine à recueillir les coutumes du pays, et fut père de *Catherine* et *d'Anne* Vurry. Catherine, dame de Foucherans, épousa Guy de Rochefort, docteur ès-droits, conseiller laïc au parlement de Dole en 1478, nommé par Louis XI président du parlement de Dijon en 1482, et mort chancelier de France. Par suite d'un traité intervenu entre les deux sœurs, Foucherans passa à Anne Vurry, épouse de Louis de Plaine. Nommer les Vurry, les Rochefort, les Plaine, c'est peindre la division qui régnait dans les familles pendant les guerres de Louis XI. Jean Vurry, comblé des bienfaits du duc Charles-le-Téméraire, et nommé par lui trésorier des deux Bourgognes, fut un des premiers à embrasser la cause du perfide roi de France. Il se faisait le complice de la rapacité du sire de la Trémouille, pendant qu'Arthus de Vurry se signalait à Dole par son dévouement à Marie de Bourgogne. Guy de Rochefort se mettait au service du même roi, tandis que Guillaume, son frère, sacrifiait tout pour sa souveraine légitime. Louis de Plaine figurait dans les rangs de l'armée française en même temps que Thomas son frère, devenu plus tard chancelier de Maximilien, travaillait à soulever le duché de Bourgogne contre Louis XI. La princesse Marie compta de nobles dévouements à sa cause, mais aussi combien de défections l'attristèrent ! Gérard, fils de Louis de Plaine et d'Anne Vurry, seigneur de Foucherans, eut de Philippotte de Menda, son épouse, un seul fils, du nom de Maximilien. Ce dernier épousa Anne de Boufflers, dont il n'eut pas d'enfants. Sa fortune fut recueillie par Claude de Plaine, son cousin germain, qui épousa Anne de Falerans, dont il eut, entre autres enfants *Hugues* de Plaine. Hugues épousa, en 1588, Catherine de Saulx. De ce mariage naquirent *Louis*, *Pierre* et *Marie* de Plaine, épouse de Thomas de Piquet, seigneur de Mollien. Pierre entra, comme religieux, à l'abbaye de Cluny, et mourut jeune, après avoir institué Louis de Plaine, son frère, pour son héritier universel. Louis fit une fondation importante dans l'église de Foucherans en 1628. Il avait épousé Henriette de Malassis. Etant mort sans postérité, sa succession fut recueillie par Marie de Plaine, sa sœur, qui la transmit à Ferdinand de Piquet, son fils. Ce dernier donna la terre de Foucherans à Joseph-François-Hyacinte Béreur de Malans, maréchal des camps et des gardes du roi, d'une famille très distinguée de Dole. Ce seigneur épousa dame Marie-Denise Pétremand de Valay, de laquelle il eut un fils, mort sans postérité et une fille du nom d'Antoinette, qui fut alliée à M. le comte de Chargères du Breuil. Cette dame mourut au château de Saint-Ylie, en 1791, après avoir institué pour son légataire universel M. Antoine-Pierre-Thérèse de Tinseau, son cousin-germain, dont le fils possède actuellement le domaine utile de Foucherans.

Armoiries : Pontaillier portait : *de gueules au lion d'or couronné de même, armé et lampassé d'azur. Laubespain avait pour blason : un arbrisseau tigé de cinq branches fleuries et feuillées, dont les émaux ne sont pas connus. Vurry portait : d'azur à trois roues d'or. Les de Plaine portaient : de gueules à la fasce d'argent sommée de trois grelots de même.*

Château : Il est au nord du village et fut reconstruit à la place d'un plus ancien, par Louis de Plaine, au XV^e siècle. Il ne se compose que d'un corps de bâtiment en forme de donjon. Sa face sud présente une tourelle qui fait avant-corps sur l'édifice et renferme l'escalier. La porte d'entrée, surmontée d'un rustique mâchicoulis, s'ouvre sous la face orientale. Une tourelle semi-circulaire, percée de meurtrières, fait avant-corps sur la face nord. Ce château, qu'habitèrent plusieurs membres de la famille de Plaine, était entouré de fossés, qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Ces fossés sont aujourd'hui comblés, et sur leur emplacement s'élève une belle maison de ferme. Plusieurs souvenirs historiques se rattachent à ce manoir. Le prince de Condé y établit son quartier-général en 1636, après l'incendie de Saint-Ylie. Louis XIV y logea au mois de février 1668. On montre encore à l'étage la chambre où coucha le grand roi.

Fief de Chaillot : La famille de Chaillot avait fait ériger en fief un domaine qu'elle avait à Foucherans. Jean de Chaillot, écuyer, capitaine de cavalerie au service de Charles V, en fournit le dénombrement au mois de mai 1543.

Église : L'église de *Haens* occupait le sommet d'une éminence placée entre Dole et Foucherans. Elle était dédiée à saint Martin. Gollut affirme avoir lu dans les titres du prieuré de Jouhe, que l'évêque saint Martin

consacra lui-même cette chapelle, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe dans l'église de Montroland. Nous examinerons plus tard jusqu'à quel point cette assertion est fondée. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'archevêque Hugues III la donna au chapitre de Sainte-Magdeleine de Besançon, en 1092, et que cette donation fut confirmée en 1101 par l'archevêque Ponce.



Elle servait de paroisse aux villages de Foucherans, des Mars et de Truchume. Ruinée pendant les guerres du XV^e siècle, le prêtre qui la desservait demanda, en 1590, l'autorisation de faire une quête dans la ville de Dole pour la rétablir. Sur le refus qu'il éprouva, les habitants de Foucherans se décidèrent à construire un nouvel édifice dans le centre de leur village, et furent desservis par un vicaire résident, institué par le chapitre de Sainte-Magdeleine. L'église actuelle, placée sous le vocable de saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre, se compose d'un porche, sur lequel s'élève un clocher couronné par un dôme, d'une nef, de deux chapelles et d'une sacristie.

Elle est en mauvais état et dépourvue de style architectonique. Elle renferme plusieurs tableaux assez curieux, provenant de l'ancienne église de Montroland. Le plus ancien représente le Christ descendu de la croix et entouré de personnages parfaitement dessinés. Dans un autre tableau qui n'est pas sans mérite, est retracée une guérison miraculeuse opérée dans un couvent de moines. Un troisième offre la synagogue assemblée pour juger le Sauveur du monde.

Événements divers : Foucherans se trouvait comme Chaussin et le *comté* d'Auxonne, dans une position si singulière, qu'il était victime de toutes les dissensions qui divisaient le duché et le comté de Bourgogne. Les barons comtois le saccagèrent en 1336, lors de la guerre qu'ils soutinrent contre le duc de Bourgogne. Il se relevait à peine de ses ruines, que les *grandes compagnies* le dévastèrent en 1362, afin de faire une solitude autour de Dole, qu'ils tentaient de prendre par la famine. C'est à cette époque que disparurent les villages des Mars et de Truchume. Du premier de ces villages dépendait un manoir féodal placé à l'entrée de la forêt de Chau. On l'appelait le château de la Motte des Mars. Après la dispersion de la famille des Mars, ce fief passa à la maison Duchamp. Les membres de cette maison se qualifièrent dès lors de seigneurs d'Assaut et de la Motte.

Lorsque la Trémouille vint mettre le siège devant Dole, au mois d'août 1477, il disposa son armée, de 14,000 hommes, autour de la ville, les uns près de la chapelle Saint-Martin, les autres sur la place qu'avaient occupée les villages des Mars et de Truchume. Après avoir tenté deux assauts infructueux, il n'osa plus revenir à la charge. Il distribua de nouveau son armée autour de la ville, lui coupa les vivres, ravagea les campagnes environnantes, et attendit du temps et de la famine ce qu'il n'avait pu obtenir du courage de ses troupes. Dès que Guillaume III de Vaudrey se fut emparé de Gray par surprise (29 septembre 1477), il fit partir au galop un chevaucheur, qui apprit bientôt à Dole cette nouvelle importante. « Le moment est venu, dit-il aux assiégés : annoncez la prise de Gray au camp du roi ; profitez de la terreur qu'elle va y répandre, et cette nuit même, fondez sur les assiégeants. Vive Bourgogne ! la victoire est à nous. » Le soleil se couchait ; les églises s'ouvrirent, les femmes et les enfants s'y rassemblèrent au pied des autels, pendant que les hommes s'armaient en silence. La pluie tombait à torrents, la nuit était profonde, le vent d'ouest soufflait avec impétuosité. Les gens du roi s'endormirent dans leurs tentes. Tout à coup le mayer et le sire de Toulangeon ouvrent les portes de la ville, se précipitent à la tête des bourgeois et des écoliers sur les sentinelles avancées, culbutent les premières cabanes ; on annonce en même temps l'arrivée des Suisses et du prince d'Orange. Les assiégeants surpris et épouvantés, songèrent plus à fuir qu'à se défendre. L'artillerie de la Trémouille fut prise ; il laissa, dit-on, 5.000 hommes sur le champ de bataille et fit retraite sur Dijon. Ce célèbre combat eut lieu le 1^{er} octobre 1477, sur le territoire de Foucherans.

La Trémouille ravagea les terres de Chaussin et de la Perrière, parce qu'elles appartenaient, à titre de douaire, à la veuve du duc Charles-le-Hardi, Marguerite d'Yorck. Cette princesse s'en plaignit à Edouard IV, son frère, roi d'Angleterre. Louis XI, avec sa ruse habituelle, protesta que cela avait été fait contre son gré. François I^{er} les dévasta de nouveau en 1515, parce que Marguerite, fille de Marie, de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien, avait confisqué les terres de la duchesse de Longueville. Foucherans fut pillé en 1658, par les troupes du duc de Lorraine, et cet acte d'hostilité fut un des motifs qui amenèrent le siège de Dole. Le prince de Condé y établit son quartier-général en 1636, après l'incendie du village de Saint-Ylie.



Lorsqu'il se décida à se retirer, il fit ranger son armée en bon ordre à Foucherans. Lamboy se préparait à l'attaquer ; mais n'ayant pas d'infanterie, il envoya des dragons, dont plusieurs furent tués. Fortkatz se plaça au-dessus de la colline de Saint-Martin, pour arrêter les troupes commandées par Gassion. Il les chargea en front, mais sans résultat. Le marquis de Conflans arriva avec trois escadrons. Les Français se jetèrent alors à la hâte dans les bois de Damparis et se dispersèrent dans le plus grand désordre.

C'est encore à Foucherans que Louis XIV établit son quartier-général en 1668. Il ne nous reste plus qu'à enregistrer quelques sinistres partiels survenus en 1835, 1845, 1850, et un incendie qui dévora 28 maisons, le 10 août 1853.

Biographie : Ce village est la patrie : d'Antoine *Janin* (1776-1836), capitaine en retraite décoré, et de Jean-Baptiste *Huchotte*, capitaine de cavalerie, aussi décoré (1774- 1838).

Bibliographie : Annuaire du Jura, 1849. —Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, par Girardot de Beauchemin. —Histoire de Bourgogne, par M. Rossignol.